

Dix-huit militaires devant un conseil militaire



Article rédigé par *RT France*, le 29 avril 2021

Source [RT France] Ce sont dix-huit militaires en activité qui vont passer devant un conseil militaire a annoncé le chef d'état-major des Armées. On leur reproche d'avoir signé une tribune pour dénoncer le «délitement» de la France dans le magazine Valeurs actuelles.

Dix-huit militaires en activité signataires d'une tribune dénonçant le «délitement» de la France et se disant prêts à «soutenir les politiques» qui œuvreront contre vont passer devant un conseil militaire, a annoncé le chef d'état-major des Armées. Il passeront «chacun devant un conseil supérieur militaire», a déclaré le général François Lecointre au quotidien Le Parisien en évoquant de possibles «radiations» ou «mises à la retraite d'office».

«Je considère que plus les responsabilités sont élevées, plus l'obligation de neutralité et d'exemplarité est forte», a-t-il martelé. Ces officiers généraux vont passer chacun devant un conseil supérieur militaire Les généraux en «deuxième section» signataires – proches de la retraite mais qui peuvent toujours être rappelés – risquent pour leur part «la radiation, donc la mise à la retraite d'office», a-t-il ajouté. Une procédure voulue par Florence Parly «Ces officiers généraux vont passer chacun devant un conseil supérieur militaire. Au terme de cette procédure, c'est le président de la République qui signe un décret de radiation», a précisé le général Lecointre.

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/france/86101-dix-huit-militaires-dactive-signataires-tribune-passer-conseil-militaire>